

PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°28)

Janvier 2023













- Voirie : Réfection du chemin du Fontanil et du chemin du Souillat.
- Manifestations: repas des ainés, fête du pain, kermesse des écoles...
- Finances : où en est-on dans le contexte actuel ?
- Sobriété énergétique, quelle déclinaison sur la commune ?

***** ...

EDITORIAL



Dans ce numéro :

L'école	3
Nature et environnement	8
Plan Communal de Sauvegarde	16
Les finances	17
L'urbanisme	21
Les manifesta- tions	25
Patrimoine	31
Informations diverses	34
Etat civil	35
Mairie	35
Numéros utiles	36
Collecte des or- dures ménagères	36

'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de la parution de ce nouveau bulletin communal. Ce moment d'écriture permet comme chaque année, de faire une petite rétrospective de l'année écoulée et force est de constater que l'année 2022 ne nous a pas déçus. Si la crise de la Covid-19 est toujours présente, un certain retour à la normale est survenu ces derniers mois pour notre plus grand plaisir à tous. Est-ce que le monde va mieux pour autant ? Non, car l'humain (sans doute par peur de s'ennuyer !) trouve toujours de nouvelles occupations quand la nature le laisse tranquille. Depuis près d'un an maintenant, l'Europe est de nouveau confrontée à la guerre à cause de l'agression d'un pays tiers. Les conséquences de ce conflit ont engendré des répercussions mondiales (crise alimentaire, crise de l'énergie, inflation...) dont une partie nous affecte directement. Les sujets de préoccupation ne manquent donc pas mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer au niveau de notre village.

Cette année, la prudence a été de mise au niveau des investissements réalisés pour diverses raisons qui seront détaillées dans la partie Finances mais malgré tout, près de 54 000 euros HT ont été investis pour continuer à entretenir et rénover la voirie communale. Ces investissements devraient d'ailleurs se poursuivre l'année prochaine si les demandes de subvention aboutissent.

Parce que la vie d'une commune ne se limite pas aux travaux effectués, je voudrais saluer la reprise des animations qui font vivre notre village et qui favorisent les rencontres.

Concernant le personnel communal, 2022 a vu le départ de Mme SANCHEZ qui est partie en retraite au mois de septembre. J'en profite pour la remercier pour les 11 années passées auprès de notre collectivité et la remercier très sincèrement pour le travail qu'elle a accompli notamment auprès des enfants. Ce poste est désormais pourvu par Mme SEGNANA que les enfants de l'école connaissent bien étant donné qu'elle est déjà intervenue auprès de notre collectivité l'année dernière. Je voudrais également saluer et remercier Mme AMORE qui a gentiment accepté de remplacer Mme PERICHON pour accompagner les enfants dans le bus scolaire. Que toutes deux soient remerciées pour leur investissement auprès de la collectivité et j'en profite pour y associer Mme ISO et M. GIGAREL pour le travail qu'ils accomplissent quotidiennement.

Pour finir, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2023 et pour la première fois depuis le début du mandat, je vous donne rendez-vous le samedi 28 janvier à 18 heures pour vous exprimer ces vœux de vive voix.

L'ECOLE

Les effectifs et leur répartition

our cette rentrée 2022-2023, les effectifs du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sont encore à la hausse avec **74 élèves** qui ont repris le chemin de l'école. Leur répartition non classique est la suivante :

- Saint Paul d'Izeaux : 28 élèves (13 PS, 9 MS et 6 GS)
- La Forteresse: 22 élèves (7 GS, 6 CP et 9 CE1)
- Plan: 24 élèves (1 CP, 14 CE2, 4 CM1 et 5 CM2)



La scolarisation de nombreux maternels crée un important déséquilibre des effectifs

La hausse des effectifs oblige d'ores et déjà à penser à la répartition future

Pourquoi une telle répartition?

Une classe de maternelle à **34 élèves** en triple niveau à St Paul d'Izeaux n'était pas envisageable, d'autant plus que l'Éducation Nationale recommande que les effectifs des classes accueillant des GS, CP, CE1 ne dépassent pas 24 élèves.

Le groupe de Grande Section a donc été scindé entre les écoles de St Paul d'Izeaux et de La Forteresse.

Pour accompagner ce dédoublement des élèves de cycle 1 , les 3 communes du RPI avaient décidé l'année dernière d'accompagner les enfants par la présence d'une ATSEM. Ces heures complémentaires avaient été octroyées à l'agent territorial de La Forteresse, Mme LENINGER mais cela représentait un coût non négligeable pour les trois communes.

Après concertation, les trois équipes municipales

ont décidé de ne pas reconduire à temps plein la mission d'ATSEM pour cette année scolaire 2022 -2023. Shirley LENINGER travaille ainsi en tant qu'ATSEM uniquement les matinées.

80

Pour pallier à cet état de fait, un poste en service civique a été recruté depuis le 12 octobre afin d'accompagner l'enseignante de La Forteresse. Bienvenue à Christine JENTGES qui a été recrutée

70 60 50 40 30 20 10 0 14/15 15/16 16/17 17/18 18/19 19/20 20/21 21/22

Evolution des effectifs du RPI



La réduction du temps d'ATSEM permettra à nos trois petites communes une économie proche de 4500 €/an. pour aider Marlène GELAS à accueillir ce groupe d'élèves de maternelle, dans une classe en triple niveau avec des élèves de CP et de CE1 débutant des apprentissages fondamentaux.

L'équipe enseignante et périscolaire

- Saint Paul d'Izeaux : enseignante Véronique SIEFFERT, ATSEM Alexandra MARTIN
- La Forteresse : enseignante Marlène GELAS, ATSEM Shirley LENINGER, Service civique Christine JENTGES, AESH Mme COMBET (6h par semaine) et Mme BOUGET LAVIGNE (12h par semaine)
- ◆ Plan : enseignante Valérie BERNAL, AESH Mme MERCIER (12 h par semaine) et Mme KOZ-MIN (12 h par semaine)

Accompagnant du bus

urant le transport scolaire entre les 3 communes du RPI, tous les enfants de moins de 6 ans (les maternelles) doivent être accompagnés par un adulte.

Depuis septembre 2022, Mme PERICHON a été remplacée par Mme AMORE qui encadre désormais les enfants du RPI dans le bus lors du trajet de l'après-midi. Nous remercions Mireille PE-RICHON pour l'année passée auprès de nos enfants et souhaitons la bienvenue à Marylin AMORE.



Petit cinéma de classe

es écoles de La Forteresse et de Plan ont participé au projet « Petit Cinéma de Classe ». Ce projet conduit par le département a proposé aux classes de réaliser et produire des films courts ou des diaporamas (10 minutes maximum) avec la technique de leur choix : animation, vidéo... Avant cela, les deux enseignantes ont bénéficié d'une formation proposée par l'Education Nationale.

Ce projet a permis aux élèves de découvrir des objets à l'origine du cinéma, les différents métiers du cinéma de l'accessoiriste au producteur, de s'initier aux techniques de narration par l'image en jouant aux cinéastes en herbe, de découvrir ainsi la dimension collective de la réalisation d'un film et de découvrir quelques techniques simples de trucages (apparitions, disparitions).

Les élevés ont participé en fin d'année à une rencontre pendant laquelle ils ont présenté leurs

films dans un « vrai » cinéma à St Egrève et ont été critiques des films des autres classes : un vrai moment de partage.

Pour mener à bien ce projet, le SOU des écoles a permis l'acquisition de matériels pour les deux écoles







BULLETIN MUNICIPAL DE PLAN (N°28)

Les CE1 ont réalisé, interprété et produit **Magie à la BCD.**

Quant aux CM1 et CM2, ils ont présenté aux critiques leur film : La journée d'une drôle de famille, avec entre autre Timéo dans le rôle du célèbre magicien.





Parcours d'orientation

ans les écoles de Plan et de La Forteresse, les élèves se sont initiés tout au long de l'année à la course d'orientation, d'abord dans des lieux connus (cour de l'école, alentours de la salle des fêtes) puis un peu plus dur, à la base de loisirs de Faramans.



Rien ne peut rivaliser avec un bon pique-nique!





Entrainement sur le parking de la salle des fêtes : Surtout ne pas perdre le Nord!

Les enfants ont ainsi pu se servir de leurs connaissances acquises en terme de lecture de plan et de repérage dans l'espace. De balises en balises, les explorateurs ont pu découvrir un peu du patrimoine naturel (faune et flore) du marais.





PAGE 5

Retour de la fête de fin d'année et de la Kermesse



près deux années consécutives sans véritable fête de fin d'année, les trois écoles ont pu de nouveau se réunir à la Forteresse le samedi 25 juin pour nous proposer une fête de l'école digne de ce nom.

La journée a commencé autour d'un spectacle de cirque des trois écoles, construit avec l'aide de l'intervenant qui est venu à 8 reprises dans chacune des écoles pour apprendre aux enfants les premiers rudiments du jonglage, de l'équilibre, ...



L'après-midi fut consacré aux jeux non pas inter-villages du fait du déséquilibre des effectifs entre les 3 villages, mais des jeux filles contre garçons. Plan n'a donc pas pu prendre sa revanche sur St Paul d'Izeaux et La Forteresse pour ramener la coupe, après avoir fini deux fois sur la deuxième marche du podium en 2018 et 2019.

Filles, garçons, mamans, papas se sont donc affrontés lors d'épreuves variées (quizz musical, constructions en tubes PVC, chamboule tout, parcours de « garçon de café », ...).

La journée s'est clôturée par le traditionnel tir à la corde des enfants puis des adultes.



Après ce spectacle, les maires ont remis une calculatrice scientifique et une clé USB aux 4 CM2 en leur souhaitant une bonne poursuite d'études au collège.

Lors de la pause méridienne, un repas organisé par le SOU des écoles a été partagé par plus de 100 personnes.



Une petite pause pour faire le plein d'énergie avant les jeux

Sans aucun trucage, la journée s'est terminée sur un score nul entre les filles et les garçons, qui sont tous repartis avec une médaille.





Fonctionnement du RPI : pas qu'une question de SOU ... mais quand même !

a compétence en matière de fonctionnement des écoles élémentaires publiques ✓ incombe à la commune, en application des articles L. 212-1 et suivants du code de l'éducation. L'article 1er de la loi du 28 octobre 2009 introduit le principe selon lequel la commune de résidence d'un élève doit contribuer au financement de la scolarisation de cet élève dans une école située dans une autre commune. Pour déterminer le montant de cette contribution. l'ensemble des frais de fonctionnement de l'école sont inclus (charges de personnel (hors enseignant), achat du matériel scolaire...) et ramener à un cout unitaire par enfant dont la commune « d'origine » de l'élève va s'acquitter auprès de la commune « d'accueil ».

A titre informatif, le coût moyen calculé en Isère pour scolariser un enfant est estimé à :

- 1 450 € /élève pour une école maternelle
- 807 € /élève pour une école élémentaire

En 2021/2022, la commune de Plan a reversé aux 2 autres communes du RPI plus de 25 000 €

Pour une gestion plus aisée de ces frais de répartition au sein du RPI, seules certaines dépenses sont prises en compte dans ce calcul. Ces dépenses sont :

- Les salaires et charges des ATSEM
- La garderie gratuite pendant la rotation du car
- Les salaires et charges des accompagnants du bus
- Le transport pour aller aux séances de piscine
- Les fournitures scolaires dont les cadeaux offerts aux CM2

En dehors de ces frais, chaque commune s'acquitte directement des :

- salaires et charges des employés communaux pour les temps de cantine, de garderie, d'entretien des locaux et des extérieurs.
- factures d'électricité, d'eau, de téléphone/internet, d'informatique.
- ♦ des produits d'entretien.
- ♦ Achats de matériel, de mobilier, ...

Pour information, en plus des sommes mentionnées ci-dessus, les frais de répartition payés par la commune de Plan aux deux autres communes du RPI pour l'année 2021/2022 s'élevait à 25 102,56 € soit:

- ◊ 18 862,36 € pour les 13 élèves scolarisés à l'école de St Paul d'Izeaux
- ◊ 6 240,20 € pour les 7 élèves scolarisés à l'école de La Forteresse

Autres dépenses :

Les projets menés par les trois enseignantes représentent aussi des dépenses non négligeables qui sont financées par l'Association des parents d'élèves du SOU des écoles SAINTFORTPLAN qui œuvre tout au long de l'année dans les trois villages pour récolter des fonds destinés à ces projets. C'est une chance pour nos villages d'avoir une telle association!

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Fin des serviettes papier à l'école

urant l'été 2022, la mairie s'est dotée d'une machine à laver le linge afin de pouvoir laver tous les textiles de la commune (peluches de l'école, torchons, serpillières...).

Cette acquisition permet également de laver des serviettes en tissus. Aussi, au retour des vacances de La Toussaint, chaque enfant, scolarisé à Plan et déjeunant à la cantine, est revenu à l'école avec sa serviette de table en tissu. Fini les serviettes en papier à la cantine! Un petit geste développement durable.

3 000 serviettes en papier économisées / an



Horloge astronomique

l n'est pas question ici d'astres, d'étoiles et d'alignements des planètes mais d'un appareil bien plus terre à terre.

Aujourd'hui, la programmation de l'éclairage public est pensée dans le but de réaliser des économies d'énergie considérables tout en garantissant la sécurité de tous.

Placée dans les armoires de commande, une horloge astronomique permet à l'éclairage public de se déclencher en fonction des heures de lever et de coucher du soleil.

Contrairement aux horloges mécaniques, qui permettent une gestion automatique de l'éclairage public par une programmation de l'allumage et de l'extinction, les horloges astronomiques se basent sur les cycles diurnes et nocturnes. L'horaire d'éclairage varie donc de jour en jour.

Ces horloges permettent aussi d'effectuer des coupures programmées de l'éclairage public durant la nuit, comme c'est le cas à Plan.

Tout au long de l'année, chacun pouvait constater que les candélabres dans le centre du village s'allumaient parfois trop tôt et s'éteignaient trop tard. Un devis a donc été demandé pour remplacer l'horloge mécanique vers le terrain de tennis par une horloge astronomique.

Pourquoi jeter, quand on peut laver?



Après l'heure c'est plus l'heure. Non mais alors !

Le montant de ce devis était de 773 euros mais du fait de notre affiliation au TE38 (Territoire d'Energie Isère), 70 % a été pris en charge. Le reste à payer pour la commune a donc été de 232 €, somme qui sera amortie en 4 ans du fait de l'économie d'énergie qui va ainsi être faite.

Portes ouvertes du SICTOM

uelques jeunes du village ont pris l'initiative de se regrouper en « club écolo » afin de rendre l'écologie plus présente au quotidien. Dans ce cadre, ils ont participé à plusieurs actions, notamment la plantation de 42 arbustes dans la cour de l'école. Ils ont aussi créé des affiches pour sensibiliser les jeunes de l'école de Plan et ont réalisé des balades en vélo pour ramasser les déchets rejetés dans la nature.

Ils sont également allés visiter le Syndicat Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (aussi appelé SICTOM) à l'occasion des portes ouvertes organisées le 24 septembre 2022. Ce sont eux qui ont rédigé l'article ci-dessous afin de vous faire un retour sur le devenir de nos déchets ménagers.

« Le SICTOM, en quelques mots, est le centre d'enfouissement des déchets de notre village, il s'étend sur 27 hectares et dessert 88 communes aux alentours.

Dans un premier temps, le SICTOM fait ce qu'on appelle un pré-traitement des déchets, ce qui consiste à trier les déchets qui arrive au SICTOM pour enlever ceux qui n'ont rien à faire ici (comme les emballages qui ont la possibilité d'être recyclé, etc...). Cette opération permet de réduire de 30 % les déchets à enfouir. Bien évidemment, si tous les habitants triaient mieux leurs déchets, le pré-traitement n'aurait pas lieu et des quantités phénoménales d'énergie, utilisées pour faire tourner les machines, seraient économisées.



Une belle montagne de déchets!



« Pourtant, que la montagne est belle »



Pas sûr qu'on parlait de la même!



Des machines complexes qui nécessitent de grande quantité d'électricité pour fonctionner.

Dans un deuxième temps, le SICTOM met en latence (= laisse reposer) les déchets à enfouir pour éviter qu'ils émettent du gaz à effet de serre qui, rappelons-le, augmente le réchauffement climatique. Une fois cette période de repos écoulée, les déchets sont fin prêts à être enfouis. De nombreuses procédures ont été prises pour "préparer" le terrain, comme le dépôt d'un mètre-vingt d'argile suivi d'un tissu géo-synthétique et d'une bâche très épaisse pour retenir l'humidité.







Un argument de poids : 1 kg de déchet / jour / personne !

Quelques chiffres dont on voudrait vous faire part :

- **Une trentaine** de bouteilles de gaz sont retrouvées chaque année dans les déchets qui arrivent au SICTOM, c'est dangereux car il y a une possibilité d'explosion.
- 100 tonnes par jour soit 22 000 tonnes par an de déchets sont pré-traités au SIC-TOM.
- 30 000 tonnes de déchets sont enfouis chaque année (22 000 tonnes de déchets triés par le SICTOM et 8 000 tonnes qui sont des "encombrants" de déchèterie).
- + de 275 000 tonnes d'ordures ménagères sont jetées par an par les habitants des 88 communes que dessert le SICTOM, ce qui équivaut à environ, 1kg par jour et par personne !!!

Bien évidemment, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons, vous et/ou vos idées, au sein du club écolo afin de rendre notre petit village encore plus vert et respectueux de l'environnement.

Pour cette nouvelle année, nous avons pour objectif de continuer nos balades à vélo (pour réduire la quantité de déchets dans les environs de notre village), mettre en place un hôtel à insectes à l'école et réaliser un nichoir à oiseau que nous disposerons sur un arbre du village.

Merci beaucoup d'avoir lu cet article et nous vous encourageons fortement à agir pour la planète car nous POUVONS TOUS faire quelque chose, certes, mais nous DEVONS surtout tous le faire !

Nous allons vous donner un défi pour cette nouvelle année : réduire par deux votre consommation de déchets! L'année prochaine, lorsque nous revisiterons le SICTOM à l'occasion des portes ouvertes, nous espérons ne voir plus que 0,5 kg par jour et par personne au lieu de 1 kg par jour et par personne! Nous comptons sur vous! ©

Zones à faibles émissions (ZFE)

a Loi impose la création de Zones à Faibles Émissions (ZFE) pour tous véhicules. D'ici 2025, toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants devront en disposer, dans le cadre de la loi Climat et résilience.

11 métropoles ont mis en place une ZFE dans l'Hexagone (Aix-Marseille, Lyon, Toulouse, Rouen, Nice, Montpellier, Toulon, Strasbourg, Grenoble, Reims et le Grand Paris). Bien que le dispositif de ZFE soit national, chaque ville a ses propres règles et les fait évoluer selon un calendrier différent.

Qu'est-ce que la ZFE?

Il s'agit d'un périmètre urbain dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est interdite, afin d'y améliorer la qualité de l'air. À l'intérieur d'une ZFE, tous les véhicules doivent donc arborer la vignette Crit'Air correspondant à leur motorisation et leur année de mise en circulation.

a ZFE de la métropole grenobloise sera effective au 1er juillet 2023 pour les particuliers et sera appliquée dans 13 communes. D'ici là, deux phases de concertation sur ses conditions de mise en œuvre sont proposées aux habitants.

Le périmètre de la ZFE grenobloise pour les voitures particulières

- Treize communes ont souhaité en faire partie : Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.
- Les voies rapides urbaines (A48, A480, N87, A41, N481) seront exclues du périmètre de la ZFE.
- La Métropole et son partenaire le Smmag (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise) mettront en place des aides diverses destinées aux plus modestes, pour les aider à acheter un vélo, à remplacer un véhicule polluant ou à trouver d'autres solutions de mobilité.

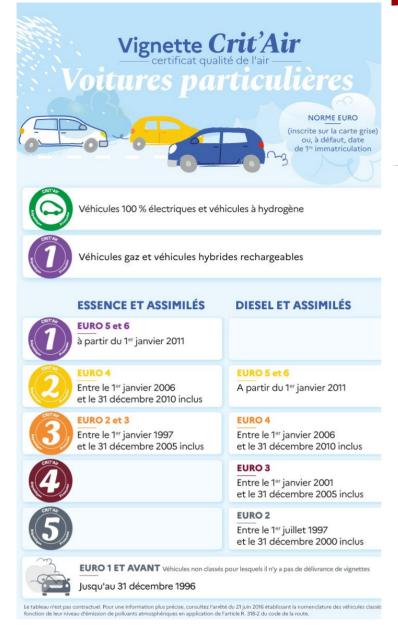
En cas d'infraction, le montant de la contravention s'élève à 68 € pour les voitures et deux-roues et 135 € pour les véhicules lourds comme les bus et camions.



Le calendrier des paliers d'interdiction de la ZFE pour les voitures particulières

Conformément au calendrier imposé par la loi « Climat et Résilience » :

- En juillet 2023 : seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées Crit'Air5, soit 2 % des véhicules de la Métropole.
- En janvier 2024, seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées Crit'Air4 (diesel d'avant 2006), soit 3 % des véhicules.
- En janvier 2025, seront interdites de circulation dans la ZFE les voitures classées Crit'Air 3 (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006), soit 12 % des véhicules.



<u>Délais supplémentaires et dérogations</u> <u>pour les utilitaires et poids lourds:</u>

Il est possible de demander une dérogation temporaire individuelle, si vous entrez dans le cadre dérogatoire défini.

Exemples:

- les commerçants non sédentaires exerçants sur le territoire de la métropole ;
- les possesseurs de Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP) ;
- dérogation pour long délai de livraison de votre nouveau véhicule ;
- dérogation journalière de 12 jours par an...

PAGE 12

La vignette Crit'Air dont l'apposition est obligatoire sur tous les véhicules motorisés (voiture, utilitaire, camion, scooter, etc.) pour circuler dans une ZFE est disponible sur https://www.certificat-air.gouv.fr/

Qu'en est-il des véhicules PRO ? ZFE utilitaires et poids lourds

La circulation et le stationnement des véhicules utilitaires légers et des poids lourds, destinés au transport de marchandises, classés Crit'Air 3, 4 et 5 sont interdits dans 27 communes de la métropole grenobloise.

Les Crit'Air 2 seront interdits en juillet 2025.



Quelles aides et quel accompagnement pour les pros?

La sortie du diesel en 2025 pour les véhicules utilitaires et poids-lourds implique un renouvellement des flottes de véhicules vers des motorisations faibles émissions : GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), électrique, hydrogène...

La Métropole grenobloise accompagne les acteurs économiques dans l'atteinte de cet objectif, en complément des incitations nationales (fiscalité, aides à l'achat, plan de soutien au développement des infrastructures de recharge...):

Plus d'informations:

https://www.grenoblealpesmetropole.fr

ECO WATT, éco quoi ? (humour anglais)

ans un contexte de fragilité d'approvisionnement électrique, la France fait face à une situation inédite qui nécessite une vigilance particulière. Les actions de chacun visant à maîtriser sa consommation électrique, sont précieuses. La démarche ÉcoWatt vous donne les moyens d'agir lors des pointes de consommation.



Pour éviter les coupures d'électricité, des solutions existent, chaque Français peut s'impliquer en adoptant des gestes simples au bon moment. Grâce à un système d'alerte qui indique en temps réel le niveau de la sécurité d'approvisionnement « Ecowatt » permet à tous (particuliers, entreprises, collectivités) de maîtriser et adapter sa consommation d'énergie.

Véritable météo de l'électricité, l'outil permet de mesurer à chaque instant le niveau de consom-

mation pour l'ensemble des régions. En vous inscrivant à l'alerte vigilance coupure, vous serez averti par SMS en cas de risque de coupure. Le dispositif envoie en temps réel des signaux de couleur qui guident le consommateur pour adopter les bons gestes et savoir à quel moment réduire sa consommation :



• Vert : la consommation est raisonnable.

- Jaune : la consommation est élevée, il faut la modérer.
- Orange : le système électrique est en tension, les éco-gestes citoyens sont alors préconisés.
- Rouge : le système électrique se trouve dans une situation très tendue ; si nous ne baissons pas notre consommation, des coupures ciblées sont inévitables. Chacun est alors invité à adopter tous les éco-gestes.

Quelques éco-gestes:



- Régler le chauffe-eau à 55°C
- Couper le chauffe-eau au-delà de 2 jours d'absence
- Éteindre le chauffage d'une pièce en cours d'aération
- Ne laisser aucun appareil en veille (box, TV, ordinateur, console de jeux, etc.)
- Laver à 30°C en machine.
- Privilégier les ventilateurs aux climatisations pour rafraichir un logement
- Pendant la cuisson des plats, mettre un couvercle sur vos casseroles
- Dégivrer le congélateur tous les 6 mois
- •



Sobriété énergétique

obriété énergétique c'est le mot d'ordre de cet hiver. Dans le contexte actuel de tensions énergétiques et avec les prix de l'énergie qui flambent depuis des mois, mais aussi, pour réduire nos consommations d'énergie et protéger la planète, le gouvernement français appelle à l'adoption de quelques gestes au quotidien. Parmi ces nouvelles habitudes, le réglage des températures à 19° sur le chauffage a été défini comme une règle valable tant chez les ménages, que pour les entreprises, sans oublier les bâtiments publics.



Température recommandée dans les bâtiments : 19°C

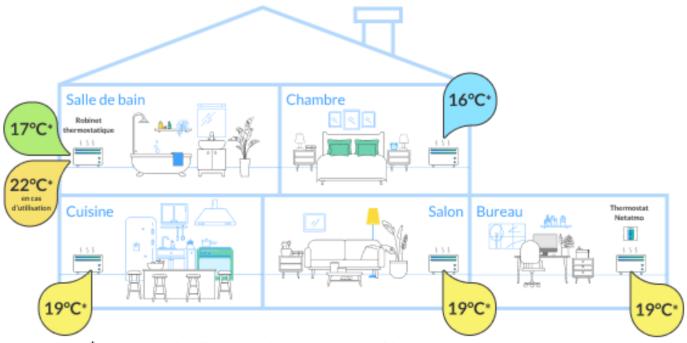
Une situation qui rappelle la France des années 70

La règle du seuil des 19° n'est pas si récente que cela, elle figurait déjà dans le code de l'énergie français de 1978 où la température maximale pour les bâtiments résidentiels, publics et commerciaux avait été abaissée lors des premiers chocs pétroliers. L'article R241-26 du code de l'énergie indique en effet que « les limites supérieures de température de chauffage sont, en dehors des périodes d'inoccupation (...), fixées en moyenne à 19° C ».

Quelle est la température idéale pour son chauffage?

En hiver, la régulation du chauffage est différente. Elle dépend de votre système de chauffage, et n'est pas la même si vous avez une chaudière gaz ou fioul, un chauffage électrique, un chauffage central ou une pompe à chaleur. L'idéal pour réaliser des économies est de ne pas augmenter la température lorsqu'il fait plus froid, mais au contraire, maintenir une température recommandée.

19°C, c'est la température idéale pour que son logement soit confortable selon l'Ademe*, dans les pièces à vivre, comme le salon ou la salle à manger, mais cette température peut être modulée à 17°c dans une chambre à coucher et à 22°C dans la salle de bains lorsqu'elle est utilisée.



* Ademe, Le chauffage et la climatisation, mars 2016

Les bons réflexes à adopter

Le plus important est de ne pas surchauffer son logement. Quelques règles peuvent très facilement s'appliquer au quotidien pour économiser l'énergie, en fonction :

Des pièces utilisées:

- + pour les pièces à vivre (salle à manger, salon, cuisine), on chauffe à 19°C
- + pour la chambre à coucher : on règle idéalement les radiateurs à 16° la nuit, et 17° C le jour.
- + pour les chambres des enfants cependant, on préférera augmenter un peu les thermostats : entre 18°C et 20°C
- + pour la salle de bain : c'est 22°C quand on est sous la douche et 16°C quand on n'y est pas.



Des usages adoptés :

- → en cas d'**absence temporaire** (quand on n'est pas chez soi la journée) : on n'oublie pas de baisser le chauffage au minimum. 16°C suffisent pour garder la chaleur jusqu'au soir. Et la nuit, on baisse les radiateurs à 16°C dans les pièces à vivre puisqu'elles sont inoccupées
- → si on s'absente plus longtemps (week-end prolongé, vacances...) : on ne coupe pas totalement son chauffage bien sûr! Dans ce cas, on active le mode « hors gel » de son système central, ou on règle ses radiateurs entre 14°C et 16°C. Cela suffit pour garder la maison « au chaud »!

À noter que baisser le chauffage d'1 degré permet une baisse de la consommation de 7%. Régler son chauffe-eau entre 50 et 60°C permet en outre de se chauffer correctement avec en bonus, une facture de chauffage allégée.

LE SAVIEZ-VOUS

LE CHAUFFAGE,

C'est 66% de la consommation
d'énergie d'un ménage

LE SAVIEZ-VOUS

LE CHAUFFAGE,

C'est 66% de la consommation
d'énergie d'un ménage

LE CHAUFFAGE,

C'est 66% de la consommation
d'énergie d'un ménage

LE CHAUFFAGE,

C'est 66% de la consommation
d'énergie d'un ménage

LE CHAUFFAGE,

C'est 66% de la consommation
d'énergie d'un ménage

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

<u>Préambule</u>: Le maire est désigné comme directeur des opérations de secours (DOS) en l'absence d'une prise en main du dispositif par le préfet (loi du 22 juillet 1987 codifiée à l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile). Ces attendus induisent donc pour le Maire l'impérieuse obligation de prendre des **mesures préventives et prévisionnelles** face aux risques encourus.

Début 2023, un grand chantier attend l'ensemble du conseil municipal. En effet, il s'agira de rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réglementaire d'aide à la gestion de crise.

e PCS est un outil définit, sous l'autorité du maire, qui doit permettre à la commune de faire face à tout événement (naturel, sanitaire ou technologique) classique, particulier ou majeur pouvant affecter gravement la population. C'est un outil à finalité opérationnelle.



Il apporte la réponse de proximité (alerte, information, protection, soutien) à la situation de crise afin de sauvegarder des vies humaines, de diminuer les dégâts et de protéger l'environnement.

Le PCS vient en complément du secours à la personne et de la lutte contre le sinistre, missions dévolues aux services de secours (sapeurs-pompiers, ...). Il doit permettre d'associer l'ensemble des forces vives de la collectivité (habitants, partenaires privés ou publics).

Le Plan Communal de Sauvegarde établit l'inventaire des moyens humains et matériels ainsi que les locaux disponibles et susceptibles de renforcer les actions de sauvegarde et d'assistance aux personnes sinistrées.



Ce plan prévoit également un recensement des personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées,...) habitant sur le territoire de la commune, afin de permettre une intervention adaptée en cas de déclenchement d'une alerte liée à un événement majeur.

ussi, dans le cadre de cette élaboration du PCS, nous vous sollicitons afin de nous aider à compléter la liste des personnes vulnérables et/ou isolées de la commune (personnes âgées, personnes handicapées, personnes à mobilité réduite, sous assistance respiratoire, sous dialyse ...). Si c'est votre cas ou vous connaissez quelqu'un dont c'est le cas, merci d'en informer la mairie.



LES FINANCES

près 2 années compliquées à cause de la crise de la covid-19, un certain retour à la normale était espéré mais malheureusement il n'en est rien. Dans un contexte inflationniste très fort et une crise énergétique importante, la vigilance reste de mise sur les finances communales. Certes on peut se réjouir du maintien des dotations de l'état envers les communes et de la reprise des locations de la salle des fêtes mais si l'on rajoute l'obligation des communes de satisfaire à des injonctions réglementaires (mise en place de la DECI (1), du PCS (2), de la BAN (3), l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires...), les occasions de dépenses ne manquent pas.

Dans ce contexte et pour limiter un impact trop important sur notre budget, certains dossiers ont été traités en interne (BAN) ou vont l'être (PCS) afin d'éviter de recourir à des prestataires extérieurs. Ainsi, ce sont près de 8 000 € qui vont être économisés. Comme précédemment, aucune piste si petite soit-elle n'est négligée pour faire des économies ou pour limiter les dépenses car avec la hausse du nombre d'enfants sur la commune (dont on se réjouit pleinement !), les frais liés à la scolarisation de nos enfants augmentent fortement. Dans ce contexte économique un peu incertain, la priorité des investissements a été donnée à l'entretien et la rénovation de la voirie pour un montant de près de 54 000 € HT, afin de maintenir en état les chemins communaux et éviter plus tard d'avoir à faire face à des dépenses trop importantes.

Face à l'augmentation du prix de l'électricité, le budget communal va être affecté à hauteur de près de 1 500 euros, puisque la commune à payer 9 550 euros d'électricité cette année. La répartition de cette consommation électrique est la suivante :

Mairie : 983 euros (4 914 kWh) École : 3 922 euros (19 800 kWh)

Salle des fêtes : 3 600 euros (18 177 kWh) Eclairage public : 1 042 euros (3 812 kWh).

De cette analyse rapide, il ressort qu'il reste peu de marge à la commune pour améliorer encore son bilan énergétique. En effet, la mairie (bâtiment à énergie positive) et l'éclairage public (éclairage led + extinction totale la nuit) sont déjà optimisés et il y a peu d'amélioration à en attendre. En revanche, la principale source de dépense électrique est concentrée sur les 2 bâtiments que sont l'école et la salle des fêtes. Aidé par un technicien du TE 38 qui intervient gratuitement auprès des communes de moins de 2 000 habitants, une analyse est en cours afin d'optimiser le chauffage sur ces 2 bâtiments grâce à l'installation de systèmes de ré-

gulation. Si cet investissement s'avérait pertinent, il se fera dès l'année 2023.

Quand je disais
économie d'énergie,
je parlais pas
de la votre!

VERS UNE HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE



<u>Le saviez-vous</u>? La commune dépense près de 10 000 €/ an d'électricité. Comme ça, vous serez au courant!

(1) DECI: Défense Extérieure Contre l'Incendie

(2) PCS: Plan Communal de Sauvegarde

(3) BAN: Base Adresse Nationale

Budget primitif 2022

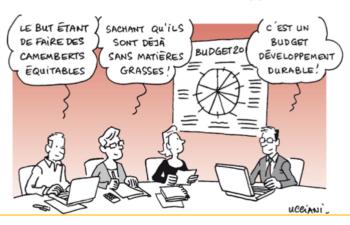
Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	64 458,93 €
Charges de personnel	75 500,00 €
Atténuation de produits	5 800,00 €
Autres charges de gestion courante	50 919,42 €
Charges exceptionnelles	0
Charges financières	4 727,04 €
Virement à la section d'investissement	199 408,78€
Total dépenses	400 814,18 €

Recettes	Montant
Excédent de fonctionnement reporté	215 634,18 €
Produits des services	11 180,00 €
Impôts et taxes	57 500,00 €
Dotations et participations	91 600,00 €
Autres produits gestion courante	23 400,00 €
Produits exceptionnels	1 500,00 €
Total recettes	400 814,18 €

CONCERTATION POUR LE BUDGET

« Un budget équilibré autour de 400 000 euros mais en prenant en compte 200 000 euros dédiés à l'investissement »



Investissements

Dépenses	Montant
Déficit d'investissement reporté	34 255,41 €
Emprunts et dettes assimilés	32 241,73 €
Immobilisations incorporelles	21 000,00 €
Immobilisations corporelles	173 500,00 €
Restes à réaliser	3 968,56 €
Total dépenses	264 965,70 €

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	0,00€
Dotations fonds divers et réserves	83 580,97 €
Subventions d'investissement	46 328,36 €
Opérations patrimoniales	0,00€
Emprunts et dettes assimilés	0,00€
Virement de la section de fonctionnement	199 408,79 €
Total recettes	329 318,12 €

Le saviez-vous?

l'heure où la sobriété énergétique est de mise et dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, la question peut se poser de savoir combien consomme (et coûte) l'illumination de

notre village en période de fêtes.



<u>Problème</u>: Vu que la puissance totale installée dans le village est de 650 W, quelle est la consommation totale par jour d'illumination sachant que ces décorations restent éclairées en moyenne 8 h / jour?

<u>Réponse</u> : 5,1 kWh / jour ce qui représente 1 euro d'électricité / jour



Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe d'habitation	11,27 %	11,27 %
Foncier bâti	29,37 %	29,66 %
Foncier non bâti	36,53 %	36,88 %

Comptes administratifs 2021

ors de la séance du conseil municipal en date du 15 mars 2022, les résultats présentés concernant les comptes administratifs de la commune ont été les suivants :

Fonctionnement:

Recettes 2021 : 211 723,42 €
Dépenses 2021: 172 407,63 €
Solde 2021 : 39 315,79 €

Excédent de fonctionnement cumulé :

253 858,15 €



<u>Question</u>: Est-il vrai que certains assemblages de lettres donnent des... maux?

Investissement:

Recettes 2021 : 114 126,52 € Dépenses 2021 : 115 127,84 €

Résultats antérieurs reportés 2021: - 33 254,09 €

Solde lié aux restes à réaliser (dépenses) : 3 968,56 \in

Résultat 2021: - 38 223,97 €

Pour mémoire, l'ensemble de ces chiffres est consultable sur:

https://www.mairie-plan.fr/mairie/délibérations/

L'analyse de ces comptes administratifs fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 39 315,79 € ce qui permet de couvrir le remboursement en capital (31 762 euros pour l'année 2021) mais ne permet pas de dégager une grosse marge pour financer des investissements futurs.

 Une capacité d'autofinancement toujours positive mais qui laisse peu de place pour des investissements trop conséquents »

PAGE 20

La commune ne pourra donc poursuivre ses investissements qu'en piochant dans son fond de roulement et en continuant à rechercher activement des subventions.



L'URBANISME

our cette année 2022, les principaux investissements de la commune n'ont pas été très « sexy » mais ô combien indispensables. En effet, il a été question de la rénovation de deux chemins, ceci afin d'améliorer durablement leur état et également de faciliter leur entretien pendant plusieurs dizaines d'années.

Réfection Chemin du Souillat

a partie haute du chemin du Souillat a été refaite en Novembre 2022.

En effet, le goudron de ce chemin s'était bien dégradé au fil du temps. De plus, l'eau de ruissellement avait du mal à s'évacuer, ce qui a probablement accéléré sa détérioration.

Après réception et comparaison de plusieurs devis, c'est l'entreprise Gabillon Michel Travaux Publics (GMTP) qui a été choisie pour effectuer cette rénovation.

L'ancien goudron a été gratté et laissé sur place puis l'entreprise GMTP a rapporté des matériaux pour surélever le chemin.

L'écoulement de l'eau a été soigneusement étudié et les pentes du nouveau revêtement ont montré, lors des dernières précipitations, que le système fonctionnait correctement.

« L'enveloppe globale utilisée pour la rénovation de ces deux chemins est de 53 572 € HT »









<u>Question</u>: Un chemin qui a bien servi, est-il un chemin qui a fait son trou?

PAGE 21

Rénovation Chemin du Fontanil

es dernières années, de nombreuses maisons d'habitation ont été construites Chemin du Fontanil.

Le passage des engins de chantier et des camions de livraison a totalement dégradé ce chemin.

La commune a donc procédé à sa réfection. C'est l'entreprise GMTP qui a été choisie pour réaliser ce chantier. Les deux chemins ont été rénovés en même temps afin d'optimiser les coûts.





En 2023, c'est le Chemin des étangs à Polonfrey qui devrait prendre un coup de jeune... si la demande de subventions aboutie.





Le chemin du Fontanil dessert aujourd'hui 10 maisons d'habitation, ainsi que l'accès à la source du Fontanil qui alimente le village de Plan en eau potable.



Les travaux du chemin du Souillat et de celui du Fontanil ont couté 53 572 € à la commune. Ces travaux ont été subventionnés à 45 % par le département de l'Isère.

Cette subvention de 24 107 € sera versée à la commune de Plan en 2025.

Réfection de l'auvent de l'école

Pendant les vacances d'été, l'auvent de l'école, sur le pignon côté cour, a été refait par Franck GIGAREL, employé communale de Plan.

L'auvent de l'école a entièrement été démonté pour être reconstruit à l'identique. Seules les planches horizontales ont été remplacées. La structure porteuse, en bon état, a été conservée.

Une semaine de travail a été nécessaire pour réaliser ce travail. Le montant des matériaux utilisés se chiffre à 450 €.



Sécurisation des Points d'Apport Volontaire





C'est la première réfection de cet auvent qui datait de la construction de l'école en 2006. Cet auvent avait été installé par les architectes Crochet et Gay, maître d'œuvre de la construction. A l'époque, ils avaient souhaité imiter les murs en claires voies de certaines maisons du village. Ces murs en claires voies étaient construits au siècle dernier autour des séchoirs à noix situés sous les toits des granges et maisons d'habitation du village de Plan. Ils protégeaient les noix des intempéries et laissaient passer l'air indispensable au séchage des noix.



urant l'automne, le frêne qui surplombait les points d'apport volontaire près du parking de la salle des fêtes a été abattu. En effet, atteint de la maladie appelée chalarose, l'arbre était de toute manière condamné. Surplombant les poubelles, son dépérissement allait inéluctablement fragiliser les branches et le risque était grand qu'un accident se produise. Le démontage de cet arbre a été confié à l'entreprise « Au bonheur des arbres » car un recours à une nacelle était nécessaire pour cette opération.

La gestion des eaux pluviales

es personnes qui habitent Plan depuis plusieurs années se souviennent « d'inondations » mémorables. Lors des fortes pluies, des torrents s'écoulaient :

- A l'intersection entre le Chemin Profond et la Route du Camp de César, jusque dans la cour de M. DOUBLIER
- Sur la rue de l'Église et descendaient dans la Combe du Puisat qui est aujourd'hui urbanisée.
- Sur la rue Jean Bernard et rentraient dans la Grange de l'actuel gîte « Aux Secrets d'Agathe ».
- Sur la rue Jean Bernard vers le tennis et descendaient à la Gagère par le terrain en face de la route de la Grand Côte.

ors de l'été 2021, il y a eu de fortes pluies et aucune inondation à déplorer. Ceci s'explique par le fait qu'un système de canalisation de l'eau pluviale en amont du village ainsi qu'une augmentation de la capacité d'évacuation de l'eau a été mis en place par l'équipe municipale précédente.

En bas du Chemin Profond qui dessert le chemin du Clos du Château, l'eau est d'abord canalisée afin de protéger le village. Cette eau de ruissellement est ensuite déversée, grâce à un fossé dans le pré du Clos du Château. Ce système a été amélioré l'année dernière par l'installation du piège à gravier en bas du chemin profond. (Voir Plan Info n°27)

Ensuite, plusieurs chenaux creusés dans le pré attenant à la gentilhommière, canalisent l'eau de ruissellement arrivant du chemin profond et des prés situés au-dessus du village, jusqu'à la rue Jean Bernard, derrière le tennis.

Ces cheneaux seront curés pendant l'été 2023 afin de préserver leur fonction.

e même, sur la rue Jean Bernard, les eaux de pluies empruntaient autrefois, les égouts qui n'étaient pas dimensionnés pour de gros volumes d'eau : d'où des débordements.

En 2014, les eaux pluviales de la rue Jean Bernard ont été séparées du réseau d'assainissement et collectées dans un tuyau de diamètre important qui descend par la route de Saint Etienne, du tennis, jusqu'à la sortie du village. A cet endroit, la canalisation se déverse dans un gros puits perdu.



Un chenal du Clos du château

Tous ces travaux ont permis de protéger le village des inondations.

Il n'en demeure pas moins qu'une partie des eaux pluviales de Plan continuent de se jeter dans le réseau d'assainissement. C'est désormais la Communauté de Communes qui a les compétences eau et assainissement collectif, mais il serait opportun de collecter ces eaux pluviales et de les envoyer dans le collecteur posé en 2014.

Ces travaux faciliteraient le fonctionnement du filtre à roseaux qui traite une partie des eaux usées du village de Plan.

LES MANIFESTATIONS

Repas des ainés

e 15 mai, après 2 années d'organisation impossible due à la Covid-19, les aînés de la commune ont eu le grand plaisir de se retrouver autour d'un repas, servi par les conseillers municipaux et les membres du CCAS. Des chants et de la bonne humeur étaient au rendez-vous.



Cinéma en plein air

Bièvre Isère fait son cinéma » est une opération financée et organisée par la Communauté de Communes. Pour cette 3ème édition, 39 communes du territoires ont projeté des films gratuits, en plein air.

Le 23 juillet, pas moins de 250 personnes étaient présentes lors de la projection du film « Mystère », à Plan. Le comité des Fêtes et des Sports de Plan tenait la buvette et le coin de petite restauration.

« Mystère », du nom d'un loup adopté par hasard par Victoria, une fillette de huit ans. Elevée par son père à la suite du décès de sa maman, Victoria va trouver du réconfort auprès de Mystère qui grandi avec elle dans un chalet montagnard. Son père et elle ne se rendent compte que tardivement que Mystère n'est pas un chien ordinaire, mais un loup. La présence de ce loup apprivoisé dans cette zone d'élevage ne sera pas facilement acceptée par les éleveurs et chasseurs autochtones.



Cette journée leur permet de se retrouver et de partager leur quotidien et des souvenirs.

Merci à chacun pour sa présence, sa participation et sa bonne humeur.

Pour les ainés qui n'ont pas pu participer, un colis de Noël, contenant quelques douceurs locales, leur a été distribué.



Une autre façon de percevoir le loup dans nos campagnes pour ce film qui a été plutôt bien accueilli par le public.



Fête du pain

e 18 juin, l'association Plan Action Sociale nous a replongé dans le temps où les familles fabriquaient et cuisaient elles-mêmes leurs pains.

Dans le village, il reste encore 4 fours à pain traditionnels. C'est celui de la maison Bernard, qui a été mis en service pour permettre le déroulement de cette belle journée.

Vincent BERNARD a mis à disposition le pétrin, les bassines de levées, les plaques de façonnage « fabrication maison », et une grande partie de son temps. Sans oublié Jean-Paul BERNARD qui a retrouvé les gestes et les savoirs faire de son enfance, transmis par les générations précédentes.



Bilan:

- près de 100 kg de farine pour faire 145 kg de pâte.
- **Environ 160 pains confectionnés.**

De délicieuses tartelettes, préparées par Brigitte et Sylvestre CESA, aidés d'autres membres de l'association, ont également été proposées à la vente.

La matinée s'est terminée par un repas partagé où chacun a fait déguster ses préparations culinaires.

Un grand merci à tous ceux qui ont permis le bon déroulement de cette journée. Le succès de cette journée est le fruit d'une sacrée entraide.

Les recettes de cette journée ont en partie été reversées dans un fond d'entraide à l'Ukraine.

Les différentes étapes de la fabrication :

- allumage du four la veille pour faire chauffer les pierres
- ◊ fabrication de la première fournée de pâte pour les plus lève-tôt (4h du matin)
- ◊ rallumage du four le matin même pour atteindre une température suffisante, ce qui nécessite une bonne réserve de bois et de la surveillance
- ♦ le pointage dans les bassines
- ♦ la division (tout s'est fait à l'œil)



- ◊ façonnage du pain. C'est un geste technique qui s'apprend, pas toujours simple d'être régulier
- ♦ Et enfin ... la cuisson du pain (30 minutes), étape fondamentale. Le four doit être tout blanc, mais pas le bord de l'entrée. Quand le four est chaud, comme il faut, l'eau roule quand on la jette sur la sole. Et quand on jette de la farine, elle brunit mais ne noircit pas.





Sortie à Peaugres

e 26 juin dernier, l'équipe du comité des fêtes a organisé une sortie au zoo de Peaugres afin de découvrir ou redécouvrir le parc en famille, entre amis où une quarantaine de personnes était présente.

Après environ une heure de trajet, l'expédition passe les portes et se dirige vers le safari en bus, unique dans la région, à la rencontre des animaux sauvages d'Afrique et du continent américain. Rhinocéros, zèbres, antilopes ou encore ours noirs et bisons sont au rendez-vous.

Après cette mise en bouche exotique et une pause restauration, le groupe d'explorateurs se met en marche vers le parc pédestre où de nombreuses espèces sont présentes afin d'en apprendre plus sur leurs modes de vie et également sur les menaces auxquelles elles sont confrontées dans leurs habitats naturels. C'est aussi l'occasion pour les enfants de s'émerveiller devant félins, singes, manchots ou autres reptiles, perroquets, wallabies...

Avec une météo idéale, ce fût une journée remarquable pour petits et grands.



Festival les arts en herbes

a 14^{ème} édition des Arts en herbe a eu lieu sur 13 communes du territoire du 15 au 29 octobre 2022.

A Plan, nous avons eu la chance d'accueillir le mercredi 26 octobre la compagnie « La soupe aux étoiles » qui nous a présenté leur spectacle intitulé : Au fond de la grange.

Ce duo d'artistes nous a conté l'histoire de petit Bibou et de ses péripéties dans un monde sans frontières. Alliant chant, guitare, accordéon, percussions et humour, Delphine GENIN et Sylvain MICHEL nous ont embarqués avec eux à bord de leur étrange machine pour 1h de voyage fantastique.

Cet évènement organisé par le pôle culture de Bièvre-Isère a rencontré un franc succès faisant salle comble. Une collation à également été offerte par la commune pour clôturer cette aprèsmidi chaleureuse.





Téléthon « marche des coteaux »

ette année, le comité des Fêtes de St Etienne de St Geoirs et les communes de Saint Michel de St Geoirs, St Geoirs, et Plan se sont regroupées pour organiser une « marche des coteaux » afin de recueillir des dons pour le téléthon.

2 parcours étaient prévus (8 et 15 kms), avec un départ de St Etienne de St Geoirs et un depuis St Geoirs.

Sur le tracé des 15 kms, un ravitaillement était offert aux randonneurs à Plan et une soupe chaude clôturait la fin de l'aventure à St Michel de St Geoirs.

De nombreux participants ont répondu présents : des adhérents du club oxygène, du club Randobrezins, ou des particuliers. Ils ont avalé les kilomètres soit en courant soit en marchant et n'ont pas eu peur du froid qui était mordant ce jour là.

Décorations, illuminations de Noël

ette année durant trois samedis consécutifs, les enfants volontaires de la commune (et quelques mamans) se sont donnés rendez-vous les après-midis à la mairie, pour un atelier de loisirs créatifs afin de fabriquer des petites (ou des plus imposantes) décorations pour enjoliver le village pour les fêtes de fin d'année.

Les plus petits (à partir de la Grande section) ont peint des petites formes en bois ainsi que des bougeoirs.

Les plus grands (à partir de 8 ans) ont peint des pots de fleurs en terre cuite (d'où les multiples annonces de recherche de ces fameux pots qui fleurissaient depuis le mois d'octobre dans la commune). Les pots de fleurs se sont métamorphosés en sapin, bonhommes de neige, Père Noël, rennes, Grinche, ...



Tous ces kilomètres parcourus ont permis de récolter 941 € uniquement pour la boucle des 15 kms

Les dons récoltés permettent à la recherche de faire de grands progrès et aux enfants atteint de maladies neuromusculaires de recevoir des thérapies innovantes.

Un grand merci à tous ces participants et aux organisateurs.



Les plus petits ont été incroyablement concentrés toute l'après-midi

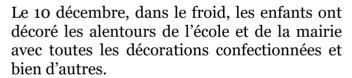




La commune héberge de nombreux artistes, quel pot !







Malheureusement, les figurines en pot de terre n'ont pas été installées en extérieur et dispersées dans la commune comme cela aurait dû être le cas. En effet, quelques nuits auparavant, la boite aux lettre du Père Noël avait été vandalisée. De peur, qu'un aussi triste destin n'arrive aux chefs d'œuvres des enfants, c'est à contre-cœur que nous avons préféré les disposer à l'intérieur de la mairie mais à la vue des passants.

Dans le contexte actuel de crise énergétique, la municipalité a décidé de maintenir ses illuminations de fin d'année mais la durée d'éclairage a été écourtée. Les guirlandes ont brillé du 10 décembre au 10 janvier.





Dans la soirée du 10 décembre, les illuminations du village ont également été lancées à 17h et quelques lumignons, peints par les enfants, allumés aux fenêtres de la mairie.

Pour se réchauffer, du vin chaud et du chocolat chaud ont été offerts par la municipalité, accompagnés de quelques friandises festives.



La soirée s'est poursuivie en convivialité par la projection à la mairie du match de 1/4 de finale de Coupe du Monde de football, en mode auberge espagnole.

Commémoration du 11 novembre

Par une journée clémente, beaucoup de personnes avaient fait le déplacement pour venir commémorer et se souvenir de ces soldats morts pour la France.

En cette période, où la guerre sévit sur le continent européen, à nos portes, il est important de rappeler les faits et prendre conscience que la paix est fragile.

Les enfants étaient nombreux pour ce moment

et ont entonné avec beaucoup de professionnalisme le 1er couplet de La Marseillaise ainsi que le 7ème couplet qui est celui des enfants.

Merci à eux. C'est par l'éducation et la transmission que ces futurs citoyens comprendront et agiront.

Un verre de l'amitié a clos ce moment.





2022,

C^lest aussi :

Soirée karaoké, Fête des voisins, Ventes à emporter,

. . .

COUPE DU MONDE

FRANCE 2023

l'occasion de la coupe du monde de football, 2 matchs ont été projetés en direct à la mairie.

Dans un premier temps, le quart de finale a été privilégié étant donné que le match se déroulait un samedi soir et faisait suite au vin chaud offert par la mairie à l'occasion du lancement des illuminations.

L'ambiance conviviale et le résultat des bleus a incité à reproduire cette première expérience la semaine d'après lors de la finale. Si l'ambiance n'était pas au rendez-vous durant les premières minutes de la rencontre, il en a été tout autrement sur la fin de match où petits et grands se sont enflammés et ont cru à une issue favorable. Le résultat final n'a malheureusement pas été celui escompté mais gageons que chacun gardera un bon souvenir de ce moment passé tous ensemble.

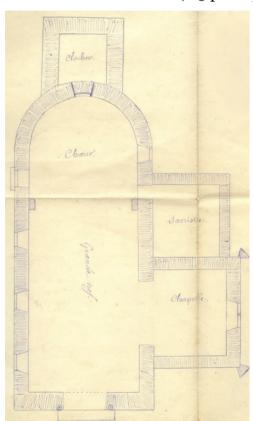
2023 : Coupe du monde de rugby. Expérience à renouveler ?

PATRIMOINE

e samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 s'est tenue la 39e édition des journées européennes du patrimoine. À cette occasion, c'est l'église qui a été mise en avant sur la commune de Plan.

Durant cette exposition, l'histoire de cette église à travers les âges a ainsi été retracée et des détails intéressants ont été mis en lumière. Les visiteurs ont ainsi appris qu'en 1757, l'archevêque de Vienne, lors de sa

visite pastorale, est scandalisé de l'état de l'église de Plan. En effet, depuis les années 1740, le clocher (en partie sur la nef et en partie sur le chœur) menace ruine et on ne peut plus sonner les cloches à la volée. L'archevêque menace de fermer cette église. Des travaux seront alors initiés mais il faudra attendre 1765 pour que la restauration se termine.



D'autres travaux ont suivi puisqu'en 1854, on retrouve dans les archives communales un projet d'agrandissement de l'église pour faire face à l'augmentation de la population ainsi que le projet de construction d'un clocher. On apprend ainsi que le clocher mesure 10,2 m de hauteur. Après cette phase de travaux, on aboutit à l'architecture que nous connaissons maintenant.

Durant ce week-end, les visites ont été assurées par Mlle CHASSANG et par M. MALLEIN qui ont expliqué aux visiteurs les caractéristiques remarquables de ce bâtiment (architecture, histoire, chapelle, vitraux patriotiques, cloches...).

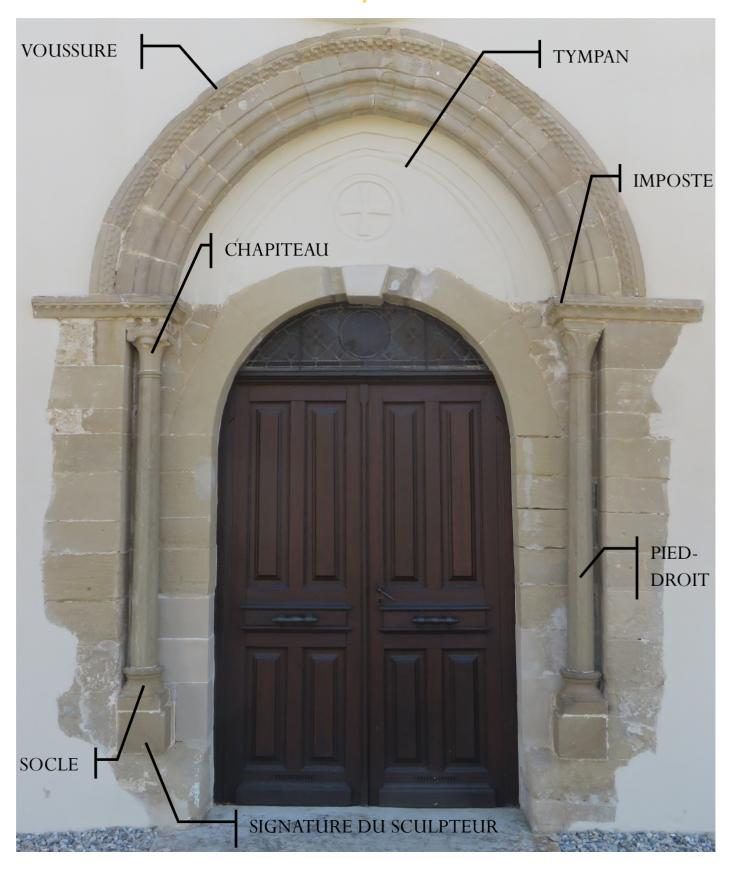
Lors de cette journée, l'ancien mécanisme pour la sonnerie des cloches a été exposé après qu'il ait été entièrement nettoyé et restauré par l'employé communal.



Le mécanisme a désormais trouvé sa place dans l'entrée de la mairie comme témoignage du passé.

La visite se terminait par une vidéo retraçant une partie des derniers travaux effectués au début des années 2010 à savoir la reprise des façades, le changement du beffroi et du toit du clocher







Tympan:

La croix pattée dans un cercle situé dans le tympan de ce portail est une croix templière. Le nombre 3, omniprésent chez les templiers, se retrouve dans les sculptures entourant la porte de ce porche.



Imposte:

Pièce sculptée située au-dessus des chapiteaux et en dessous de la naissance de l'arc. Les formes ovales que l'on observe sur les deux corniches sont des motifs ornementaux assez classiques (des oves) qui feraient allusion à la dualité de la vie et de la mort.



Vue détaillée d'une des impostes

Les 2 chapiteaux sont ornés de la même symbolique

<u>Chapiteau de droite</u>:

Omniprésent dans l'art roman, le message du sculpteur sur ce chapiteau aurait aussi, selon plusieurs sources, le thème des péchés des hommes. La fleur de lys orientée vers le sol entre des feuilles lancéolées symbolise la luxure, la débauche. Les dents de scie orientées aussi vers le sol est un avertissement : le risque de mort spirituelle.

Voussure:

Terme issu du vocabulaire de l'architecture et désignant la courbe d'une voûte. Sur la partie la plus externe, on distingue 3 rangées de marches qui symbolisent la montée vers Dieu.

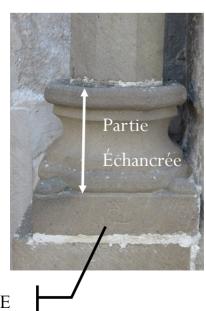


Chapiteau de gauche:

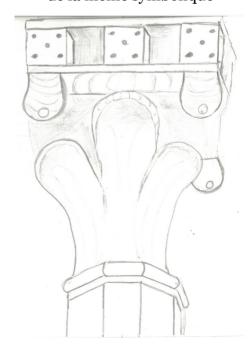
En complément de celui de droite, l'hypothèse la plus solide est le péché de la tentation avec le jeu représenté ici avec des dés et en dessous une bourse percée.



Ils sont ciselés par des tailleurs d'une grande dextérité puisque les angles saillants de la partie échancrée sont en alignement aves les arêtes de l'hexagone du pied droit.







INFORMATIONS DIVERSES

Hélène Gullon a fêté ses 100 ans

élène GULLON, née GLENAT est née le 7 avril 1922 et était la doyenne de notre village. Elle est arrivée, avec son mari, dans notre commune en 1971. Au départ, ils ne venaient que lors de leurs congés de leur Docks Lyonnais qu'ils tenaient à Chapareillan, puis ils se sont installés définitivement à leurs retraites.

C'est entouré de ses enfants, petits enfants, arrières petits enfants, sa famille, du personnel du Moulin à St Etienne de St Geoirs, que des élus ont eu le plaisir de lui remettre un bouquet de fleurs et un petit cadeau.

C'était un moment rare et émouvant que d'aller à la rencontre d'une témoin d'un siècle d'histoire.

Que de bouleversements et de progrès, qu'elle a pu connaître durant cette période.

Mutuelle santé communale

ans une société où la couverture santé prend de plus en plus d'importance, et où les inégalités de prise en charge sont croissantes, la municipalité de Plan a signé une convention avec une mutuelle « Mutualp » afin de faire bénéficier ses habitants d'un dispositif social et solidaire, créé pour pallier les défauts de soins.

Cette convention n'engendre aucun coût pour la commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de cette mutuelle communale.

Ce contrat de mutuelle communale est destiné plus particulièrement à tous ceux qui ne disposent pas d'une mutuelle obligatoire par leur employeur, notamment les retraités, étudiants, travailleurs non salariés (professions libérales, artisans, autoentrepreneurs, etc.), demandeurs d'emploi.

Elle concerne aussi ceux qui souhaiteraient améliorer leur couverture santé en profitant de tarifs intéressants.



Malheureusement, notre doyenne s'est éteinte en tout début d'année 2023 pour notre plus grande tristesse à tous.

- 7 personnes ont pris rendez-vous pour la permanence du 6 juillet
- 3 personnes ont adhéré à Mutualp

Une permanence s'est tenue à la mairie le mercredi 6 juillet 2022. Une autre date sera organisée en 2023. Ce sera une nouvelle occasion pour chacun de découvrir les avantages de cette offre mutualiste, solidaire et accessible ainsi que ses services.



Votre Conseiller

Mutualp:
Gilles FALCONNET

Tél.: 06 16 24 92 28

ETAT CIVIL

Naissances:

Maé BELIN

né le 07/08/2022, fils de Lénaïc BELIN et Anaïs BAUDET

The state of the s

Diego FERNANDEZ

né le 13/09/2022, fils de David FERNANDEZ et Julie AUTRAND

Mathias DAYARD

né le 23/12/2022, fils de Quentin DAYARD et Sophie ALVES

Mariage:

Baptiste MONNET et Audeline RENAULT, le 04/06/2022



Décès:

Nadine GIGAREL, le 05/03/2022

André MONNIER, le 04/05/2022



MAIRIE

145 rue Jean Bernard 38 590 - PLAN

Tel: 04 76 65 59 31 @: plan.38590@wanadoo.fr Web: www.mairie-plan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE:

Lundi : 9 h -11 h Mercredi : 8 h 30 -11 h 30 Vendredi : 8 h 30 -12 h



La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 28 janvier 2023 à 18 h à la

salle des fêtes G<mark>abriel</mark> Martin



NUMEROS UTILES

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

1 Av Roland Garros — Grenoble Air Parc 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS 04 76 65 56 48

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS

1 route de la Daleure 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS 04 76 93 94 78

mediatheque.sesg@bievre-isere.com

Horaires de la Médiathèque :

• Lundi: 10h00 - 12h00

Mardi / jeudi / vendredi : 16hoo - 18h3o

Mercredi : 10h00 - 18h30Samedi : 10h00 - 17h00

Collecte des ordures ménagères

Lieudieu / La Forteresse / Plan / St-Paul D'Izeaux

| Tower | Towe

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de la Frette 04 76 93 44 16 Horaires de la déchèterie :

• Lundi : 14 h - 17 h (18 h l'été)

Mercredi au samedi : 9 h - 12 h ; 14 h - 17 h
 (18 h l'été)

MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind 38260 La Côte Saint-André 04 74 20 31 57

msp@bievre-isère.com

Horaires

Du Lundi au Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 13h30
 - 17h00

• Vendredi: 9h00 - 12h00; 13h30 - 16h30

ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN

Contact sur Plan : MC BUISSON :

06 83 21 79 29

313, rue de la République 38590 SILLANS 04 76 37 15 39

Permanences:

Lundi : 9h00 - 12h00

• Vendredi: 15h00 -18h00

NUMEROS D'URGENCE

Samu 15 Gendarmerie 17 Pompiers 18

nº d'urgence européen 112

 Centre antipoison
 04 72 11 69 11

 Fuite d'eau
 04 74 20 86 73

Il se peut que ces numéros rencontrent des dysfonctionnements (comme en juin 2021), si cela se reproduit, et en cas d'urgence, vous pouvez contacter :

SDIS (incendie et secours) 04 76 26 89 01

SAMU 04 76 76 89 11

Gendarmerie 04 76 93 50 17

